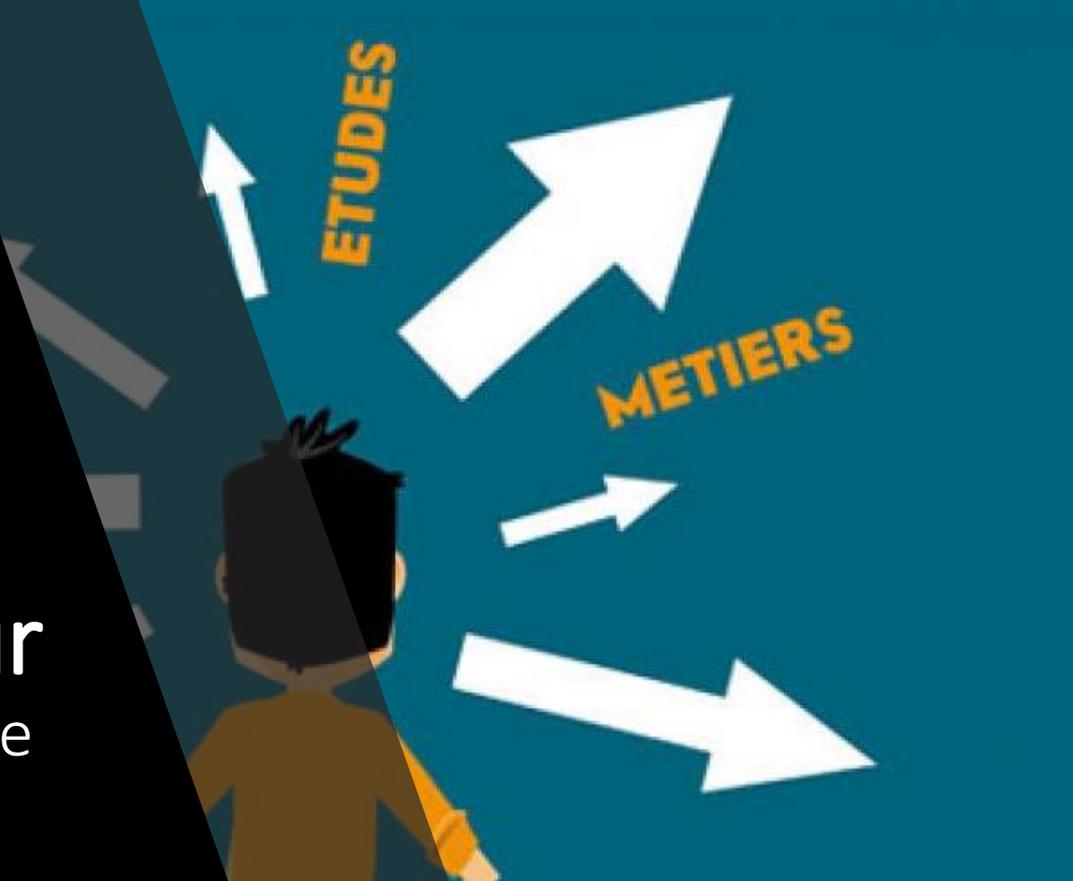


Mardi 02 octobre 2018

Réunion d'information pour les parents de 3^{ème}

Collège Le Fairage, Périers



PRESENTATION DES PERSONNES

ACCUEIL



Le principal

Mr Poupinet

Les professeurs principaux

Mme De Morel

Mr Labesse

Mr Yven

La psychologue de l'éducation nationale

Mme Queré



BOURSE DE COLLÈGE

ACCUEIL



Bourse de collège

La bourse des collèges est une **aide financière** accordée aux parents possédant des revenus modestes afin de prendre en charge une partie des frais scolaires (cantine, internat...).

Pour en bénéficier, **des plafonds de ressources** doivent être respectés selon la composition de la famille.

Notre objectif



Que 100% des familles qui peuvent y avoir droit en bénéficie

Bourse de collège

La demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services du 3 septembre 2018 au 18 octobre 2018.

Bourse de collège

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire **une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public**
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.





Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

**Accueil
individuel
au
collège**



Tous les matins de
10h00 à 12H00 et sur
rendez vous sur les
autres temps

02 33 46 63 11

ORGANISATION DE L'ANNÉE EN SEMESTRE

ACCUEIL



Une compétence se construit dans le temps

Permettre aux élèves de construire leurs compétences à leur rythme.

Renforcer les liens indispensables avec les parents

CALENDRIER DES 3EMES AU COLLEGE LE FAIRAGE

→ Démarches que je dois accomplir

→ Action du collège

PREMIER SEMESTRE		SECOND SEMESTRE					
Septembre Octobre	Novembre Décembre	Janvier Février	Mars	Avril Mai		Juin	Juillet
Visite de lycées et accompagnement		CONSEIL DE CLASSE	Accompagnement et rencontres des parents		CONSEIL DE CLASSE		
Réfléchir à mes projets		Indiquer mes intentions d'orientation	Oral Blanc	EPI N°3	Oral du brevet		Affectation
Olympiades des métiers		Les propositions provisoires du conseil d'orientation	Faire les demandes d'orientation et d'affectation	Propositions d'orientation et décision du chef d'établissement		Inscription	
EPI N°1		Semaine de préparation DNB Blanc	EPI N°2	Conseils d'équipe de mi semestre		Semaine de préparation DNB	
Conseils d'équipe de mi semestre		DNB Blanc				DNB	
Rencontre parents professeurs		Rencontre parents professeurs		Rencontre orientation			

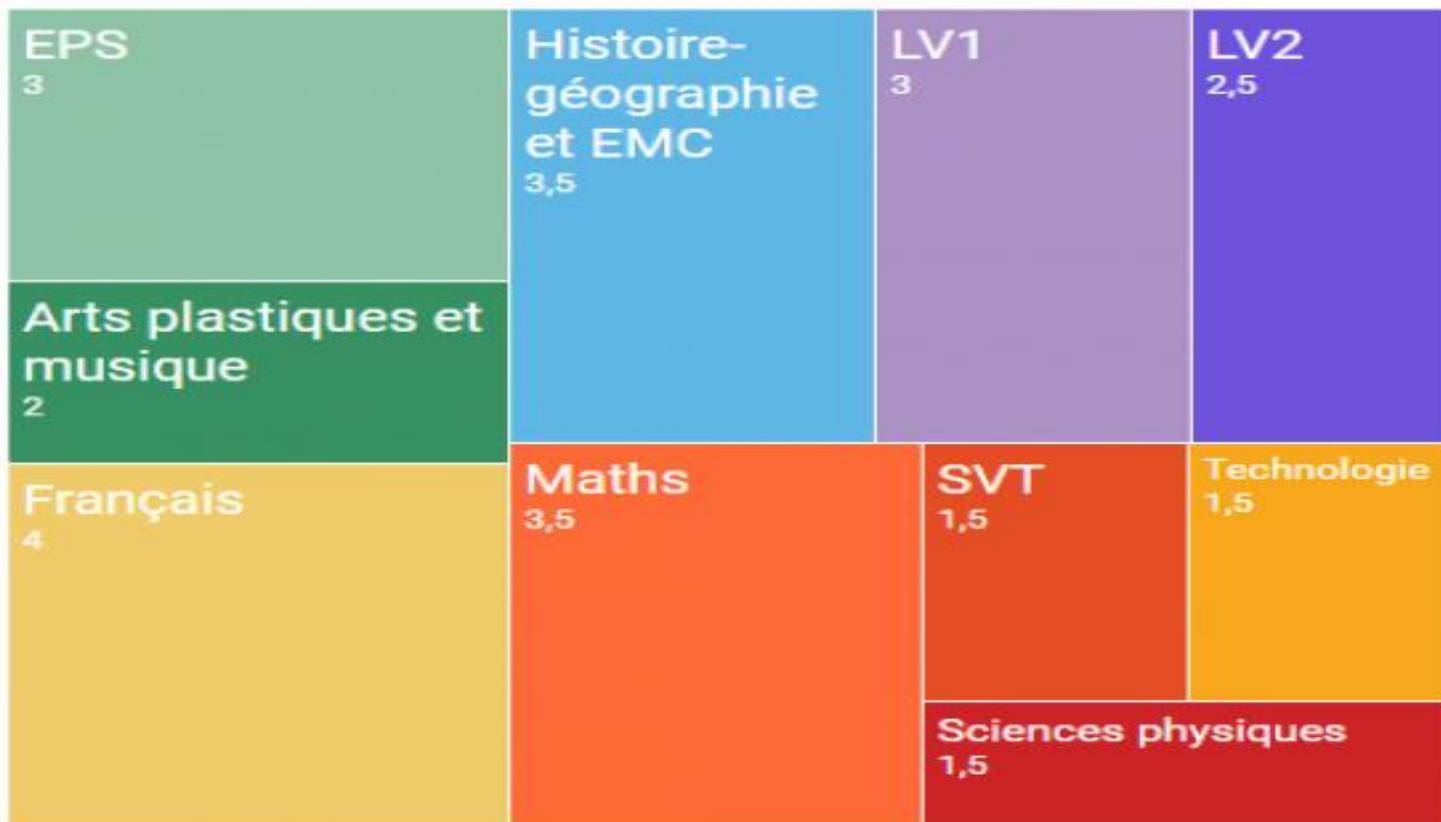
EXIGENCE DU TRAVAIL EN 3ÈME

ACCUEIL



L'emploi du temps en 3e

Nombre d'heures de cours par semaine, par discipline, soit 26 h au total



Pour réussir ses études, il faut avant tout une bonne stratégie d'apprentissage en organisant très méthodiquement sa façon d'apprendre.

**Apprendre signifie
« comprendre en faisant sien ».**

La première règle à mettre en place, c'est
le travail régulier.

Notre cerveau fonctionne par schémas d'habitude.
Il faut construire une habitude d'apprendre en
mettant en place un **planning de travail**

LE DNB 2019

ACCUEIL



800

points

Evaluation du socle

400

points



Epreuves écrites

400

points

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle, c'est ce que chaque enfant doit savoir à la fin de la scolarité obligatoire (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → 10 points

MAÎTRISE FRAGILE → 25 points

MAÎTRISE SATISFAISANTE → 40 points

TRÈS BONNE MAÎTRISE → 50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication de documents
et d'un extrait de texte littéraire
+ dictée + grammaire + exercice
de réécriture et rédaction.

3h

écrit

100
POINTS



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis
de tableaux ou de schémas,
et un exercice d'informatique.

2h

écrit

100
POINTS



ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents
et de cartes...

2h

écrit

50
POINTS



ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie,
sciences de la vie et de la Terre
et technologie
(2 épreuves sur les 3).

1h

écrit

50
POINTS



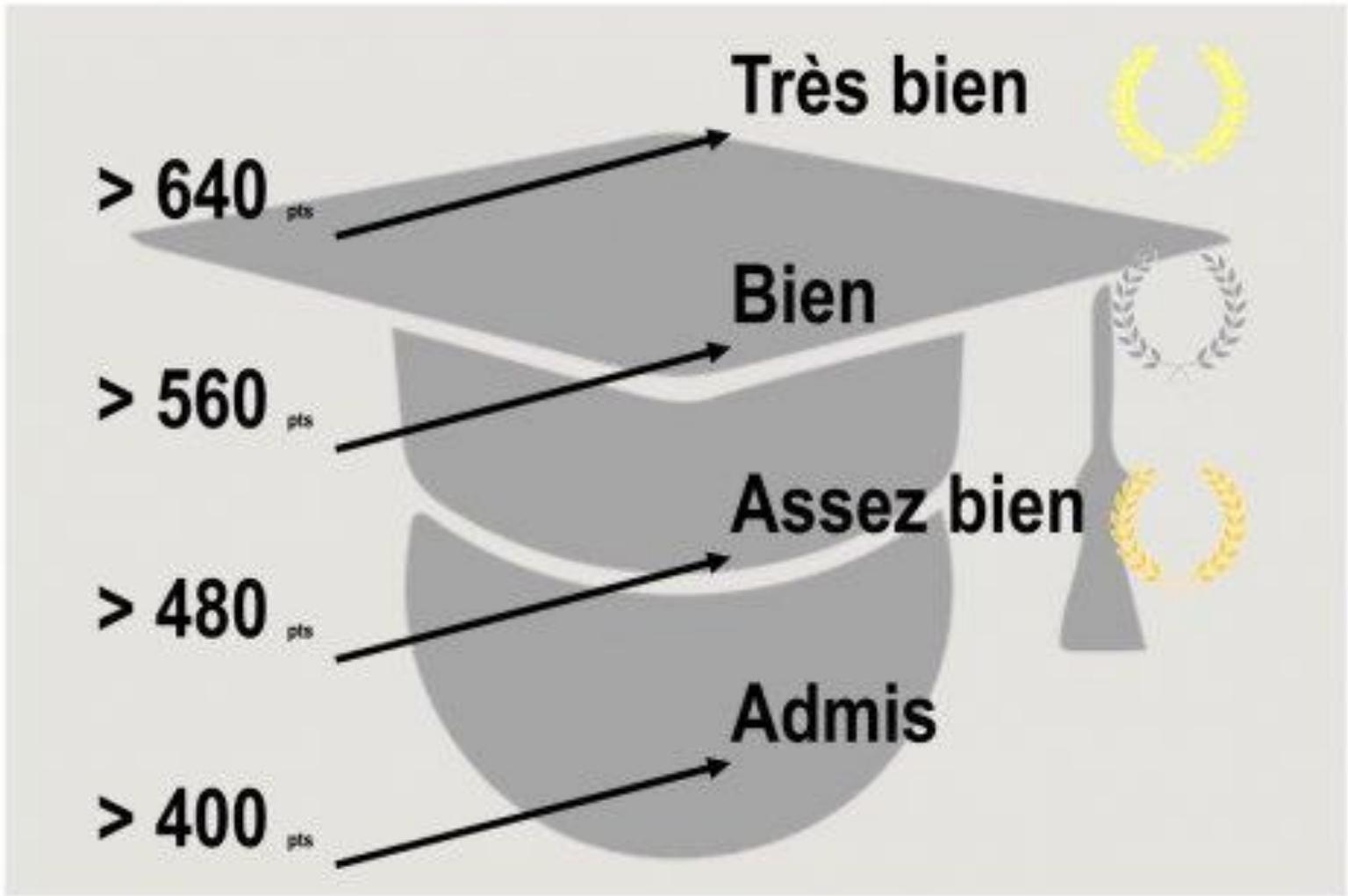
ÉPREUVE 5
ORAL

Chaque élève présente un projet
mené en histoire des arts
ou dans le cadre d'un EPI ou
de l'un des parcours éducatifs.
L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral
individuel

100
POINTS



à partir de novembre

Les élèves de 3^e des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement

fin juin

Épreuves écrites et orales

début juillet

Résultats du brevet

septembre octobre

Remise du diplôme du brevet dans le cadre d'une cérémonie républicaine

DEVOIRS FAITS

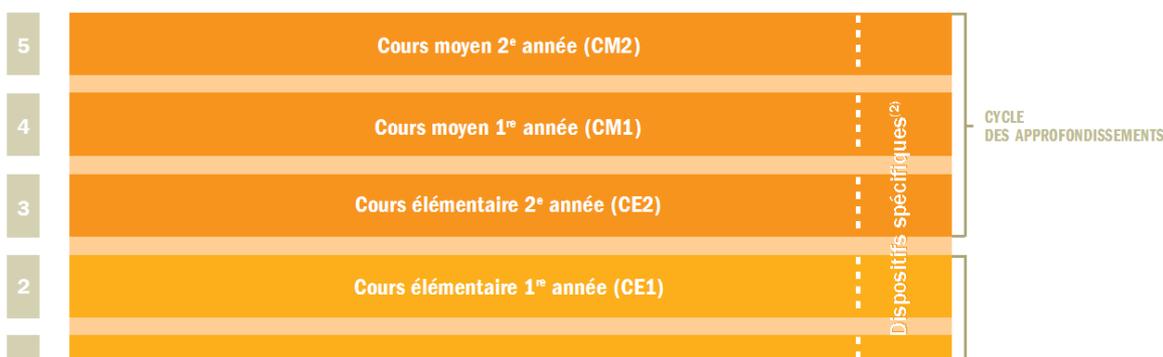
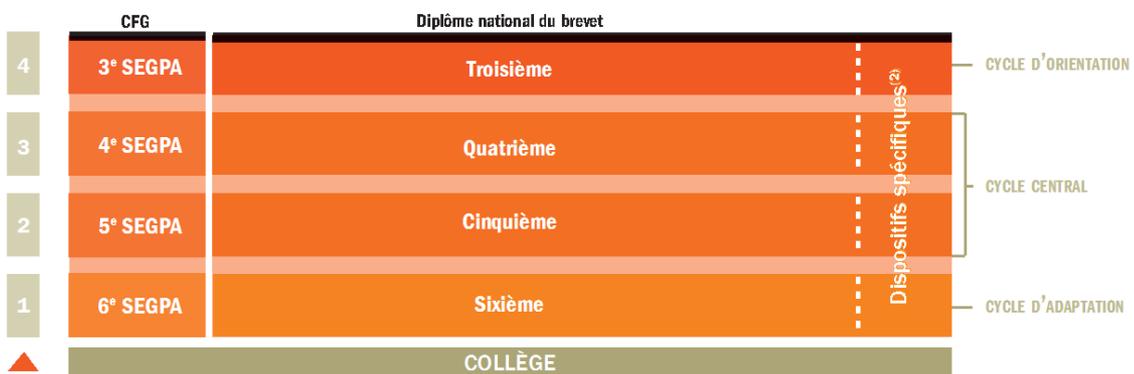
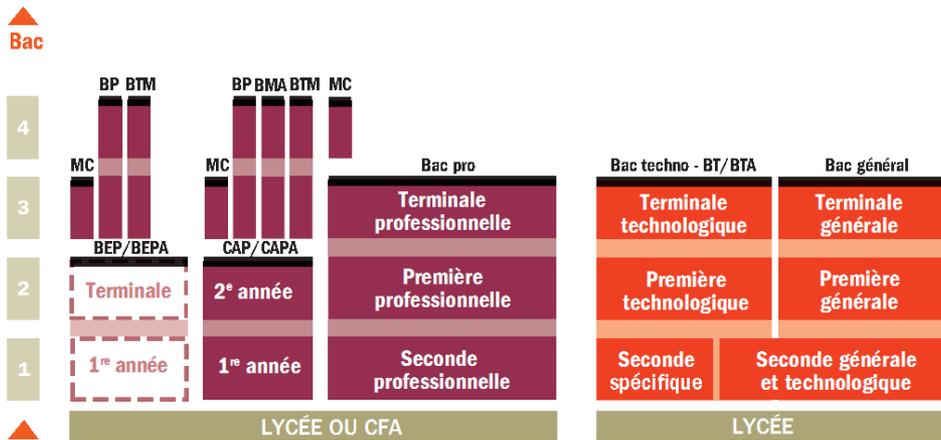
Pendant toute l'année de 3^e, **DEVOIRS FAITS** accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Tous les élèves en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

L'ORIENTATION

ACCUEIL





Légende

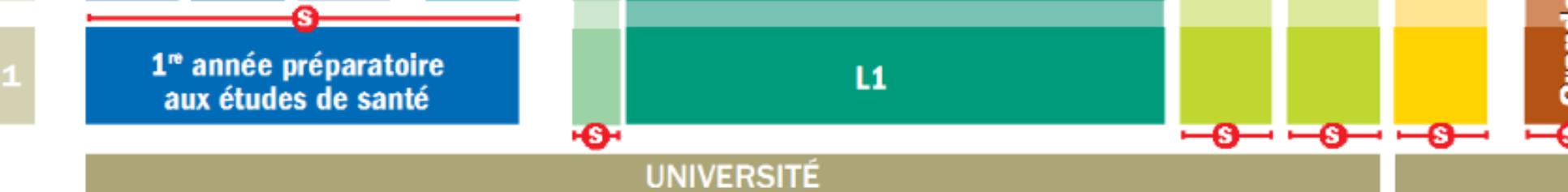
- Diplôme ou *Diplôme d'État*
 - S— Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)
- Il existe des passerelles entre ces différentes filières.

Lexique enseignement supérieur

- BTS(A)** : brevet de technicien supérieur (agricole)
- D** : doctorat
- DEUST** : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
- DMA** : diplôme des métiers d'art
- DNAP** : diplôme national d'arts plastiques
- DNAT** : diplôme national d'arts et techniques
- DNSEP** : diplôme national supérieur d'expression plastique
- DSAA** : diplôme supérieur d'arts appliqués
- DUT** : diplôme universitaire de technologie
- ENS** : École normale supérieure
- IEP** : institut d'études politiques
- L** : licence
- M** : master

(1) Attention, certaines écoles paramédicales recrutent après une première année d'études de santé

Lexique enseignement secondaire



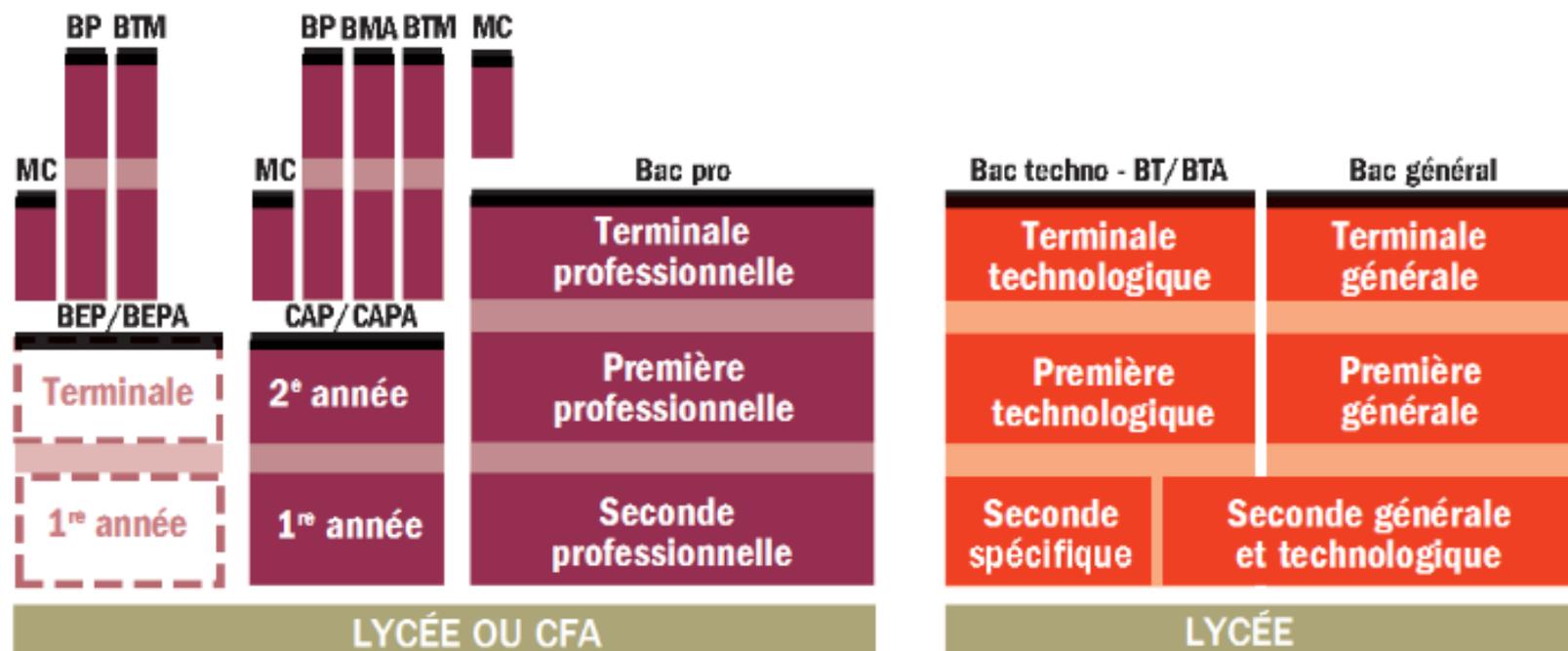
3ac

4

3

2

1



4

3



Procédure d'orientation : la fiche de dialogue

Objectif : définir le type de formation dans lequel je vais pouvoir me diriger après la 3ème.

4 possibilités :

- 2nde Générale et Technologique ou 2nde Spécifique
- 2nde professionnelle
- 1ère année de CAP
- redoublement



RENTRÉE 2018 - Académie de

FICHE DE DIALOGUE¹ pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT

Téléphone : Télécopie :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance : / /
Professeur principal : Classe fréquentée :
Représentant légal 1 :
Représentant légal 2 :

1^{er} SEMESTRE ou 2^e TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classer par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

- 2^{de} générale et technologique ou en 2^{de} spécifique
Vous pouvez préciser les enseignements d'exploration (EE) ou la spécialité pour la seconde spécifique :
EE1/spécialité : EE2 :
- 2^{de} professionnelle
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti
Vous pouvez préciser la spécialité :
- 1^{re} année de CAP
 sous statut scolaire sous statut d'apprenti
Vous pouvez préciser la spécialité :

À le

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le / /

¹ Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Recteur auquel l'établissement de scolarisation de l'élève est rattaché.

Déroulement de la procédure d'orientation

Janvier

Conseil de classe du
1er semestre



Famille : Intention provisoire
Conseil de classe : Avis provisoire



Phase de dialogue

Juin

Conseil de Classe
du 2nd semestre



Famille : Choix définitif
Conseil de classe : Proposition définitive

Procédure « dernier mot aux familles »

Procédure d'affectation : la fiche de vœux

Objectif : Déterminer la formation et l'établissement dans lesquels je serai après la 3ème.



FICHE de VŒUX d'AFFECTATION Pour les élèves du palier 3^e

ANNEXE I

INE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Affectation après la 3^e – Rentrée 2018

NOM : PRÉNOM :

Classe actuelle : Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| Sexe : F G Boursier oui non

LV1 : LV2 :

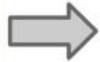
VŒUX de la famille ⁽⁵⁾ (voir indications au verso) (Les colonnes grisées seront complétées par l'établissement scolaire)							
(1) Rang du vœu	Intitulé de la formation	(2) Enseignements d'exploration souhaités pour la 2 nd GT	Établissement demandé	(3) Code(s) dérogation	Avis du chef d'établis- -sment	Code Vœu	
1			Nom				
			Ville				
2			Nom				
			Ville				
3			Nom				
			Ville				
4			Nom				
			Ville				
5			Nom				
			Ville				
6			Nom				
			Ville				
(3) CODES DEROGATION	Situation de handicap 1	Prise en charge médicale 2	Boursier 3	Frère ou sœur dans le lycée 4	Proximité du lycée 5	Parcours particuliers 6	Autres 7

Voir indications au verso
Signature du ou des responsables légaux : à le :

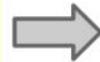
Déroulement de la procédure d'affectation

Fin mai - début juin

La famille remplit sa fiche de vœux **par ordre de préférence et avec stratégie**



Le collège saisit les vœux de chaque famille dans l'application *Affelnet* qui traite tous les dossiers sur l'*académie de Caen*



Fin juin

Les résultats de l'affectation sont communiqués aux collèges. Les avis d'affectation sont transmis aux familles par les établissements d'accueil



Début juillet

Les familles s'inscrivent dans leur nouvel établissement

Pour les élèves non affectés dans la voie professionnelle, un second "tour" est organisé. Il porte **sur les places vacantes** en lycées professionnels publics (Seconde Professionnelle et 1ère année de CAP).

✘ Réponses aux questions :

- **Salle 02 : 3^{ème} Mac Arthur (Mme De Morel)**
- **Salle 03 : 3^{ème} Bourgnon (M. Labesse)**
- **Salle 05 : 3^{ème} Autissier (M. Yven)**

Réponses aux questions

Salle 02 : 3^{ème} Mac Arthur (Mme De Morel)

Salle 03 : 3^{ème} Bourgnon (M. Labesse)

Salle 05 : 3^{ème} Autissier (M. Yven)

